



Mercredi, le 8 avril 2020

**L'Allied Beauty Association (ABA Canada) publie une déclaration de position pour 3 questions communes au sujet de vente au détail pendant la période de confinement COVID-19.**

L'Allied Beauty Association comprend que tous les professionnels de l'industrie de la beauté sont confrontés à des difficultés financières, à la pression des clients pour leur fournir des produits et services ainsi qu'à la pression des autres professionnels qui contournent les règles. Ayant à cœur les meilleurs intérêts de nos professionnels de la beauté et des propriétaires d'entreprises de services de beauté personnels, et prenant en considération toutes les directives municipales, provinciales et fédérales liées à la pandémie de Covid-19, l'Allied Beauty Association émet à l'intention de tous les professionnels de la beauté les 3 déclarations de position et recommandations suivantes.

**1- Vente au détail de produits capillaires, de maquillage, de vernis à ongles, de soins de la peau, d'outils, d'accessoires et d'instruments**

L'Allied Beauty Association s'inquiète de cette pratique et recommande aux chefs d'entreprise de se tenir régulièrement informés de l'évolution constante des directives et des règles municipales, provinciales et fédérales en matière de distanciation sociale et de méthode de livraison sécuritaire (ramassage à la porte du commerce, livraison à domicile, etc.). Nous comprenons que dans les conditions actuelles, la vente au détail pourrait être un bon moyen de maintenir le contact avec les clients tout en générant des revenus bien nécessaires. Toutefois, nous vous encourageons vivement à vous assurer que vous respectez toutes les restrictions des programmes de soutien gouvernementaux en termes de revenus personnels tirés de ces ventes afin d'éviter de vous disqualifier ou de vous exposer à des amendes et des pénalités. Nous vous demandons de bien vouloir contacter vos distributeurs et fabricants afin de comprendre quels programmes, offres ou idées ils peuvent vous proposer pour vous aider.

**2- Kits de coloration pour la maison**

L'Allied Beauty Association déconseille vivement aux entreprises de beauté professionnelles de vendre des produits chimiques professionnels (pré-mélangés, déversé en petite portions mélangés ou non, en plein tubes, etc.) Nous savons que cela est difficile parce que vos clients demandent des produits de coloration et que certains autres professionnels leur en fournissent, mais les produits professionnels sont conditionnés et étiquetés pour les professionnels et non pour la revente et nécessitent une formation appropriée pour les appliquer. À titre d'exemple uniquement, l'emballage des colorations ne comporte pas la nomenclature complète des ingrédients, les instructions d'utilisation complètes, les avertissements en matière d'allergie et de sécurité, sans parler des équipements de protection, qui sont tous nécessaires lors de la vente aux consommateurs.

De plus, en vendant ces articles, vous courez également des risques. Par exemple, vous pouvez assumer une obligation et une responsabilité plus importantes pour la sécurité de votre client, ce qui, nous le comprenons, peut amener certaines compagnies d'assurance à refuser la couverture aux coloristes/salons.

Un autre risque auquel vous pouvez être confronté est le manque d'information sur l'utilisateur final de votre produit et comment il sera appliqué. (Pour plus d'exemples, nous vous demandons de consulter les questions-réponses que nous avons compilées pour vous).

Par conséquent, l'ABA vous suggère vivement de vous informer et de comprendre les conséquences de la vente de ces produits pour vous et vos clients avant de proposer ces produits pour un usage domestique.

**3- "Usage professionnel uniquement" et autres produits de lavabo, laboratoire et/ou cabine?**

Il existe des produits de soins de la peau (comme les peelings chimiques) / des ongles artificiels / des teintures capillaires / des produits d'ondulation / des produits de défrisage / des colles à cils et autres produits pour lesquels Santé Canada a exigé que l'étiquette indique "Usage professionnel uniquement" ou "Application par des professionnels formés uniquement". Comme pour les kits de coloration à domicile, l'Allied Beauty Association déconseille vivement aux entreprises de la beauté professionnelle de vendre ces produits aux consommateurs.

**Vous avez d'autres questions ? Visitez notre section Q&R !**

Vous trouverez une section dynamique de questions-réponses sur ces sujets et bien d'autres encore sur le site internet de ABA Canada en cliquant sur le lien suivant : [www.abacanadaqc.com/pages/covid19/qanda](http://www.abacanadaqc.com/pages/covid19/qanda) .

Sincèrement,



Alain Audet  
Directeur Général  
Allied Beauty Association